

2B AUDITION HALLENNES
Société par actions simplifiée au capital de 10.000 Euros
Siège social : HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN (59320)
290, Rue des Bourreliers
902 615 202 RCS LILLE METROPOLE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 1^{er} mai 2026

L'an 2026, le 1^{er} mai à 16 heures.

Les associés de la SAS 2B AUDITION HALLENNES se sont réunis au siège social, sous la présidence de M. Jérôme BRIMONT représentant de la SAS JB HOLDING et président de la société.

L'assemblée générale a pris les décisions ci-dessous relatives à l'ordre du jour suivant, étant précisé que M. Jérôme BRIMONT, représentant de la SAS JB HOLDING associé possédant 5 100 des 10 000 actions composant le capital social de la société 2B AUDITION HALLENNES agit en outre en qualité de président de la société 2B AUDITION HALLENNES.

Sont présents :

- JB HOLDING représentée par Monsieur Jérôme BRIMONT spécialement habilité pour agir à l'effet des présentes : titulaire de 5 100 actions en pleine propriété, soit 51.00 % du capital social,
- TB HOLDING représentée par Monsieur Thibault BEAL spécialement habilité pour agir à l'effet des présentes : titulaire de 4 900 actions en pleine propriété, soit 49.00 % du capital social,

Total des actions présents ou représentées : 10 000 actions en pleine propriété sur les 10 000 actions composant le capital social.

Tous les associés étant présents ou représentés, le président déclare que l'assemblée est valablement constituée. Elle peut donc délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le Président indique que l'ordre du jour est le suivant :

- Transformation de la société en SARL - Modification des statuts – Nomination du GERANT - Pouvoir au porteur

Lecture est donnée de la proposition de transformation de la société, modification consécutive des statuts et pouvoir au porteur.

La discussion est ouverte à 16h05.

Personne ne demandant plus la parole, les décisions sont mises aux votes

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire décide de ratifier en tant que de besoin la convocation et la tenue de la présente assemblée.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la proposition de la Présidence décide de transformer la société actuellement de Société par actions simplifiées (SAS) en Société à responsabilité limitée (SARL).

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire décide de rédiger de nouveaux statuts en conformité avec la nouvelle forme sociale de la société.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer CO-GERANT de la société :

- Monsieur Jérôme BRIMONT, né le 20/06/1985 à Charleville-Mézières (08) dans les Ardennes, de nationalité Française, demeurant 23 Rue des bouchers 59800 LILLE, exerçant la profession d'audioprothésiste.
- Monsieur Thibault BEAL, né le 12/11/1984 à Lille (59) dans le Nord, de nationalité Française, demeurant 8 Petite Rue 59870 MARCHIENNES, exerçant la profession d'audioprothésiste.

Et pour une durée indéterminée, qui n'entreront effectivement en fonction qu'à partir du jour où la transformation de la société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés, et qui déclare accepter les fonctions qui viennent de leur être confiées.

Ils affirment n'être frappée d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Les Co-gérants exerceront leurs fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues aux articles 15 et 16 des statuts.

Les Gérants pourront avoir droit à une rémunération qui sera fixée par décision unanime des associés. Ils auront droit au remboursement de leurs frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire donne tout pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et publications partout où besoin sera.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'associé unique.

Nom et qualité des signataires

Signature

JB Holding

Représenté par son
Président

Jérôme BRIMONT

TB Holding

Représenté par son
Président

Thibault BEAL

Acceptation des fonctions

De Co-gérant

Jérôme BRIMONT

Acceptation des fonctions

De Co-gérant

Thibault BEAL